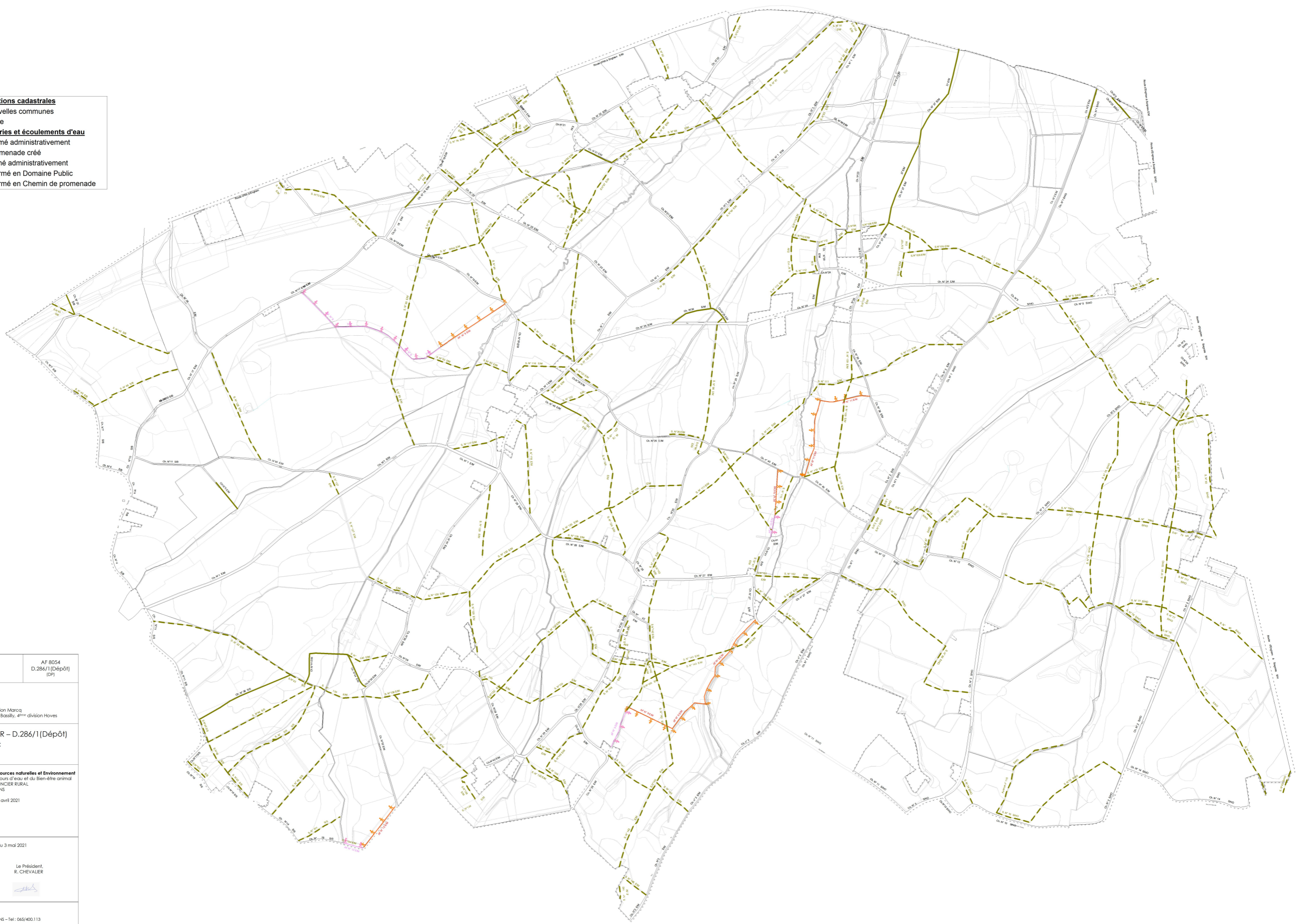




- Informations cadastrales**
- Limite des nouvelles communes
  - Limite Périmètre
- Situation des voiries et écoulements d'eau**
- Chemin supprimé administrativement
  - Chemin de promenade créé
  - Sentier supprimé administrativement
  - Sentier transformé en Domaine Public
  - Sentier transformé en Chemin de promenade



<b>Aménagement foncier</b> Code wallon de l'Agriculture	AF 8054 D.284/1 (Dépôt) (DP)
<b>ENGHIEN</b> Province de Hainaut Commune d'ENGHIEN 2 <sup>ème</sup> division Marçq Commune de SILLY 1 <sup>ère</sup> division Sily, 3 <sup>ème</sup> division Bassilly, 4 <sup>ème</sup> division Hoves	
<b>PLAN D'AMÉNAGEMENT FONCIER – D.286/1 (Dépôt)</b> DOMAINE PUBLIC Echelle : 1/5.000	
Dressé par le Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL Service extérieur de MONS Vu pour accord, en date du 26 avril 2021	
 Le Directeur, M. THIRION	
Approuvé par le Comité, en séance du 3 mai 2021	
Pour le Comité, Le Secrétaire, A. LAMON	Le Président, R. CHEVALIER
 	
Comité d'Aménagement Foncier ENGHIEN Secrétariat : Boulevard Winston Churchill, 28 – B-7000 MONS – Tel : 065/400.113 Mail : mons.dofsr.dgarnet@spw.wallonie.be	

